



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 février 2022
affiché ou publié le jeudi 03 février 2022
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220210-lmc1H26689H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26689H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 023-22

Objet : *RD - Attribution du marché de travaux pour la requalification de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 023-22

objet **RD - Attribution du marché de travaux pour la requalification de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet de requalification de la RD 1006, situé entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, a été soumis à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique début janvier 2022.

En parallèle de cette procédure, une phase de consultation des entreprises a été menée afin de démarrer la première tranche des travaux d'aménagement sur la section le long de la Leysse depuis la Garatte jusqu'au carrefour de la Trousse (hors carrefour), dès le second trimestre 2022.

Les aménagements prévus consistent à :

- créer des murs de soutènement pour élargir la digue côté habitations,
- créer un trottoir de deux mètres de large sur l'intégralité du linéaire,
- élargir la chaussée au niveau des carrefours à feux,
- enfouir les réseaux d'éclairage, électrique et de télécommunication,
- rénover les conduites d'eau potable et d'eaux usées,
- rénover l'éclairage public et les carrefours à feux,
- aménager des espaces paysagers qualitatifs.

Pour ce faire, le marché de travaux a été divisé en quatre lots :

- lot 1 : terrassement, voirie et réseaux divers, génie civil,
- lot 2 : bordures, enrobés, béton, signalisation,
- lot 3 : paysage, mobilier urbain,
- lot 4 : câblage, signalisation lumineuse tricolore, équipements.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'une procédure adaptée, avec une date de remise des offres fixée au 25 novembre 2021.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis comme suit :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres du 20 janvier 2022 a émis un avis favorable à l'attribution :

- du lot 1 au groupement Guintoli/EHTP pour 2 090 573,10 €HT,
- du lot 2 au groupement Guintoli/Siorat pour 1 076 326,95 €HT,
- du lot 3 à l'entreprise Cholat pour 241 211,60 €HT,
- du lot 4 au groupement Citéos/Seb 309 082,20 €HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 20 janvier 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 24 voix Pour, 4 voix Contre et 11 Abstentions (Jocelyne Gougou et Alain Caraco ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : attribue les lots du marché relatif aux travaux de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire comme indiqué ci-dessus, après remise de l'avis du commissaire enquêteur sur le projet de requalification de la RD 1006,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Communes de BARBERAZ et LA RAVOIRE
RD1006

Plan de localisation

